

## Interpellation sur les suites du projet d'agglomération

Cette interpellation sera présentée dans les communes de la Riviera et du Haut-Lac où siègent des Verts. Elle concerne les suites du projet d'agglomération.

Vous vous souvenez peut-être de Rivelac, projet d'agglomération dit de deuxième génération, qui visait notamment à reporter une partie du trafic routier sur d'autres moyens de déplacement et plus particulièrement de développer les transports publics. Ce projet avait été concocté par les dix communes de la Riviera, quatre du Haut-Lac et Châtel-St-Denis. Envoyé à fin 2011 à la Confédération, il aurait pu permettre d'obtenir une subvention. De tous les projets d'agglomération envoyés à la même période par le canton de Vaud, seul celui-ci n'a obtenu aucun financement (cf. <http://www.sai-riviera.ch/AGGLOMERATIONcommunicationjuin2014.pdf>). C'est regrettable quand on sait que les meilleurs projets d'agglomération ont bénéficié de subventions fédérales couvrant jusqu'à 50 % des budgets présentés.

Si la Confédération a refusé tout financement au projet Rivelac, c'est pour différentes raisons, en particulier :

- l'impact en matière de report modal sur les transports publics et la mobilité douce était insuffisant ;
- la coordination entre les réseaux de transports et le développement urbain manquait ;
- les mesures du projet étaient insuffisamment développées et concrètes, mais aussi trop sectorielles

Dans son rapport de 2014, la CORAT (rapport d'activités de la CORAT 2014, p. 9, cf. [http://www.la-tour-de-peilz.ch/Documents/Documents/2015/OJ\\_06\\_2015/13.2.SAI-Rapport-activite-2014.pdf](http://www.la-tour-de-peilz.ch/Documents/Documents/2015/OJ_06_2015/13.2.SAI-Rapport-activite-2014.pdf)) se dit toutefois prête, suite au projet d'agglomération Rivelac, à poursuivre des études en mettant la priorité sur le réaménagement de la RC 744b (Vevey-Châtel-St-Denis) et de la RC 780a (Vevey-Villeneuve).

Les Verts souhaitent savoir comment les communes concernées vont tenir compte des critiques faites par la Confédération pour la requalification des deux routes citées :

1. Pour quelles raisons la CORAT a-t-elle choisi, suite au projet d'agglomération, de s'en tenir aux seuls réaménagements des RC 744b et RC 780 a ?
2. Dans leur projet de requalification des routes entre Vevey et Châtel-St-Denis, entre Vevey et Villeneuve, voire le futur hôpital du Chablais, les communes concernées, dont Saint-Légier – La Chiésaz, envisagent-elles de renforcer la coordination entre les réseaux de transport public et l'urbanisation, comme le suggère le rapport d'évaluation de la Confédération ? Si oui, par quelles mesures ? Si non, pourquoi ?
3. Quelles dispositions les dix communes de la Riviera vont-elles prendre sur ces deux axes pour favoriser la circulation cycliste et la mobilité douce, et en faciliter la pratique ?
4. Quelles mesures seront-elles prises pour réduire les pics de pollution et le bruit sur ces deux axes ?
5. Finalement, un renforcement de la coordination intercommunale est-il prévu afin de pallier les faiblesses soulevées par la Confédération ? Quels organes assurent cette coordination dans les communes, et en particulier à Saint-Légier – La Chiésaz ?

D'avance je vous remercie de répondre par écrit à ces questions.

Yves Filippozzi, conseiller communal – 26.10.2015

